

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

❧❧❧

**Présents :**

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,  
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,  
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,  
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,  
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,  
M. Patrick MAILLET.

**Délégations de vote :**

Mme Maylis DEL PIANITA donne pouvoir à M. David CORBIN.  
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.  
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.  
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**23 - ECRETEUR DE CRUES D'AGNOS – ACCORDS POUR L'ENGAGEMENT ET LA FINALISATION DE L'OPERATION DE CONFORTEMENT DE L'OUVRAGE**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que, suite à la réunion technique du 27 Juin dernier, il appartient à chaque collectivité de prendre les délibérations nécessaires aux signatures de l'avenant et de la convention tripartite joints et portant sur les points suivants :

- Présentation du dossier « porter à connaissance des services de l'Etat » tenant compte des mesures de protection de l'environnement. Ce dossier a été soumis à l'avis de l'Etat avant renvoi officiel. (Rappel, une première version de ce dossier avait été envoyée en février 2017 mais il manquait des précisions concernant la protection de l'environnement).
- Accord sur les montants de travaux comprenant les prestations de géomètre (1 209 € H.T.), les prestations de l'entreprise LABORDE retenue pour les travaux (9 883 € H.T.) ainsi que les acquisitions diverses (échelles de mesure, clôture/piquets, cabanon moutons) estimées à 1 908 € H.T. Le montant total de l'opération s'élève donc à 13 000 € H.T. soit 3 000 € H.T. de plus que les premières estimations (10 000 € H.T.).

Un modèle de convention liant les 3 communes (Agnos, Oloron, Moumour) est proposé afin de régler les modalités financières en fin d'opération ainsi que les dispositions que devront prendre chaque commune.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et la convention tripartite permettant la finalisation de l'opération de confortement de l'écrêteur de crues d'Agnos et les dispositions de fonctionnement de celui-ci.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 28 septembre 2017.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 06/10/2017



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017